

Compte-rendu de la commission des finances du mercredi 20 octobre 2010

Ordre du jour:

- compte financier de l'exercice 2009

PR: agenda serré, désolé.

Agent Comptable: raison du retard, mise en place SIFAC à partir de 2009. Logiciel SAP qui bouleverse la manière de gérer la comptabilité pas encore bien adapté aux universités. Cependant, pas inutile de le sortir tard car ceux qui l'ont sorti plus tôt ont parfois des ajustements à faire après coup (rapprochement des subventions d'investissement par exemple). Point positif: la base de travail actuel devrait être stable pour les années à venir.

Problème car il y a énormément de paramétrage de SIFAC dont certains produisant des soucis. Par exemple, tableaux amortissements et CAF. On ne sait pas trop pourquoi, mais il a fallu reporter les données manuellement dans un tableur en dehors de SIFAC. Quelques problèmes subsistent: différence entre montant des dépenses budgétaires et montants dans la comptabilité « pure ». On va faire des demandes d'assistance à l'AMUE et il y a des formations supplémentaires en novembre sur SIFAC.

Déficit: 6 300 000 e (en 2008, bénéfice de 2 300 000e)

Résultat agrégé se décompose comme suit:

bénéfice de 10ke pour DUSVA

bénéfice de 155ke pour EIFEL

bénéfice de 642ke pour le SAIC

déficit de 7.100.000 pour l'USTL hors SACD

déficit provient de l'exploitation courante de l'Université

91% des postes sont les charges de gestion courante:

charges de personnels 26 millions d'e soit 32% des charges d'exploitation

services extérieurs 23.5 m e soit 28.5% des charges courantes

dotations aux amortissements 13.5 m e soit 16.2%

achat matières et fournitures 11.9 m e soit 14.5%

Les produits les plus importants 89%

subventions d'exploitation 41 m e soit 55% des recettes d'exploitation

prestations de services 25 m e 40%

Déficit explique par: reports de crédits budgétaires 2008 utilisés en 2009

+ déficit fonctionnement du CUEEP

Capacité d'Auto-Financement (CAF): représente l'autofinancement de l'université qui procure les ressources internes dégagées utiles au financement des investissements, du cycle d'exploitation ou à la consolidation de la trésorerie

Cette année 133833e contre 8.5 m e l'année passée.

Fonds de roulement net global 2009 s'élève à 25.6 m e. C'est le surplus des ressources stables (réserve, résultat, ...) sur les emplois stables (actif immobilisé)

YN: remarque sur SIFAC. Avec M. Belouin nous avons eu des alertes sur le fonctionnement de SIFAC, on a l'impression que cela s'est aggravé. Toutes les universités ont les même problème avec SIFAC ... effaré de voir tout cela.

Agent comptable: logiciel complexe. SAP conçu pour le privé. Tous les établissements public n'ont pas le même type de fonctionnement. A mon avis, SIFAC est un logiciel qui a un fort potentiel mais qui n'est pas encore peaufiné pour être performant dès à présent. Et fonctionne pour le fonctionnement courant.

YN: il y a des forums d'utilisateurs ? Réponses rapides ?

JE: chaque université est un cas unique. Même si le logiciel est le même, le fonctionnement des différentes universités n'est pas identique. SIFAC a beaucoup évolué entre 2008 et 2009. Les problèmes se règlent au fur et à mesure.

Agent Comptable: lorsque AMUE est sollicitée, elle doit comprendre le fonctionnement de l'université et même si ils sont réactifs, ce n'est pas si facile.

PR: j'imagine que si nous avions du le développer en interne et avoir qqchse d'efficace cela nous aurait coûté plus cher. Il y a une phase de mise en place qui est délicate, mais fondamentalement, il vaut mieux avoir des outils communs et efficaces dont le coût est moindre. Va nous apporter des informations pour la comptabilité analytique à terme.

PS: sur le choix du produit on n'avait pas vraiment le choix. On a une contrainte légale sur la forme de comptabilité. Sur les 125 établissements concernés, il y a de gros établissements (Lille 1). Un groupement qui s'appelle « cocktail », établissements de petits établissements, pour remplacer Nabucco mieux adapté à ces structures. A bien fonctionné mais qui est en train de « décliner ». En passant aux RCE, le coeur de réglementation change. L'AMUE s'est saisi de la question et a développé un produit avant que les décrets soient promulgués. Le choix a été fait par l'AMUE de se concentrer sur une adaptation d'un produit SAP. Adaptation a besoin de réglages (« fine tuning »). On peut penser que les pilotes n'ont apparemment pas été assez critique sur les premières phases d'utilisation et ne l'on pas pousser dans « ses » retranchements. Ce ne sont pas des bugs, ce sont de multiples paramétrages spécifiques à chaque université.

JD: Honnêtement, ce n'est pas satisfaisant.

PS: même pour une entreprise, cela ne se règle pas en 6 mois. C'est un ERP, c'est complexe à mettre en place. Il n'y a pas que SIFAC, il y a eu quelques problèmes au niveau comptable il y a quelques années.

AC: Caisse des comptes a aussi changé d'outil, « chorus » et ministère de la défense qui a mis 5 mois à régler ses fournisseurs ...

YS: si bien compris, déficit provient du solde de la « thésaurisation » côté recherche (ce qui n'arrivera plus normalement) et le déficit du CUEEP. Résultat positif de l'année passée: cause abondamment non récurrent. Est-ce que l'on peut avoir l'évaluation de l'évolution des charges et du déficit du CUEEP ? Redemande un groupe de travail sur la question en y incluant la question de l'organisation de la FC à Lille 1.

PS: remarque sur le dettes: 31m de créances en attente pour 22 de « dettes » de l'université, mobilise une part importante du fond de roulement.

?: délai de paiement ne sont pas pareil pour les créances et les dettes. Pour les dettes c'est 30 jours calendaire. Sur les créances clients, on relançait régulièrement (tous les 45 j) avec NABUCCO, avec SIFAC, ce n'est pas encore mis en place. Cela joue aussi.

YS: nous avons déjà évoqué la possibilité de passer par des sociétés de « recouvrement ». Si coût important, pourquoi ce « service » n'est pas mutualisé au niveau du PRES ? Sur des sommes dépassant plusieurs dizaines de millions, cela doit commencer à être rentable ... où en est-on sur cette question ?

PS: deux principes: « affacturage » moyennant commission garantie d'encaissement (règle à 30j), pas le droit d'utiliser pour établissement public, cabinet de relance, principalement pour les particuliers, relance client, entreprise le fait elle même. L'agent comptable étant un comptable public, on a la capacité de faire un recouvrement jusqu'à la lettre recommandée. Sur les subventions régionales ou FEDER, le labo dépense, 2 ou 3 ans après il faut déposer toutes les pièces justificatives, on est retoqué car vous ne fournissez que 2 devis au lieu de 3.

PR: deux choses: un travail pour tout ce qui concerne region, FEDER et autres. Et les règles du jeu changent en cours de route. Ce que l'on pensait devoir justifier était différent à l'arrivée qu'au départ.

PS: sur ressources affectées et créances de l'Etat peu de levier.

PR: on doit s'améliorer au niveau des composantes et laboratoires pour le suivi des relances. On a aussi des partenaires qui tirent sur la ficelle.